



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **64^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R18 (Fr.)
ORIGINAL : ESPAGNOL

RÉSOLUTION

CSP28.R18

BIOÉTHIQUE: VERS L'INTÉGRATION DE L'ÉTHIQUE DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

LA 28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné le document conceptuel *Bioéthique : vers l'intégration de l'éthique dans le domaine de la santé* (document CSP28/14, Rév.1) ;

Tenant en compte que dans le Programme d'action sanitaire pour les Amériques (2008-2017) les ministres et secrétaires de la santé ont mis en relief l'importance de diffuser et d'appliquer davantage la bioéthique dans les pays des Amériques ;

Consciente des controverses éthiques dans les domaines des soins médicaux, de la recherche impliquant des participants humains et la formulation et l'exécution de politiques de santé publique, et de ce que les nouvelles technologies et la diversité dans les sociétés contemporaines accentuent la complexité de ces controverses éthiques ;

Reconnaissant que la bioéthique est la discipline qui cherche à clarifier les problèmes éthiques qui émergent en rapport avec la santé, conformément à la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, adoptée par l'UNESCO en 2005 ;

Tenant compte que depuis 1994 le Programme régional de bioéthique de l'OPS coopère avec les États Membres au développement conceptuel, normatif et appliqué de la bioéthique ;

Observant que le Conseil directeur a encouragé les États Membres à accroître la capacité en matière d'analyse bioéthique et à formuler des politiques sanitaires fondées sur les principes bioéthiques,

DÉCIDE :

1. D'appuyer le document conceptuel *Bioéthique : vers l'intégration de l'éthique dans le domaine de la santé*.
2. De prier instamment les États Membres :
 - a) d'essayer d'assurer les niveaux appropriés de capacité technique de l'autorité sanitaire en matière d'analyse bioéthique ;
 - b) d'appuyer et de promouvoir l'incorporation de l'analyse bioéthique dans la formulation et l'exécution de politiques et plans, et dans la prise de décisions concernant la santé ;
 - c) d'appuyer et de promouvoir la formulation de politiques nationales et de documents normatifs et réglementaires sur les thèmes de bioéthique ;
 - d) de promouvoir la diffusion d'information sur la bioéthique parmi les organisations de la société civile et autres acteurs sociaux, clarifiant les applications de la bioéthique dans les différents domaines de travail concernant la sphère de la santé;
 - e) de renforcer les activités de communication au niveau national afin de créer un appui à l'incorporation de la bioéthique dans le travail concernant le domaine de la santé ;
 - f) de stimuler la collaboration avec des institutions académiques en vue du développement de programmes de formation en bioéthique, mettant l'accent sur l'éthique de la santé publique ;
 - g) d'appuyer la coopération de l'OPS pour l'intégration de la bioéthique dans les divers domaines du travail en santé;
 - h) de créer des commissions nationales de bioéthique indépendantes, multidisciplinaires et pluralistes conformément à la Déclaration de l'UNESCO.

3. De demander à la Directrice :
 - a) de continuer à renforcer la coopération technique qu'apporte le Programme régional de bioéthique de l'OPS aux États Membres ;
 - b) de promouvoir le développement de réseaux régionaux et de stimuler la collaboration avec les institutions académiques en vue de l'incorporation de la bioéthique dans le travail en santé ;
 - c) d'encourager l'élaboration et la diffusion de règles et d'outils qui guident et dynamisent le travail dans les différents domaines de la bioéthique ;
 - d) de promouvoir l'inclusion de l'analyse bioéthique dans les différents domaines de coopération technique de l'OPS ;
 - e) de continuer à appuyer et à promouvoir la révision éthique par l'Organisation des recherches impliquant des participants humains auxquelles l'OPS prend part ;
 - f) de plaider pour la mobilisation de ressources nationales et internationales pour appuyer les efforts axés sur l'orientation de l'éthique dans les activités ayant trait à la santé.

(Huitième réunion, le 20 septembre 2012)